

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération
bisontine**

Séance du 15 juin 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18 h 00 au Conseil départemental du Doubs (Salle Joubert) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 56

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

La séance est ouverte à 18h50 et levée à 20h45

Etaient présents au Conseil Départemental :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Didier AUBRY, Patrick HUMBERT, Thierry MALESIEUX, Michel MENETRIER - **Grand Besançon Métropole** : Hélène ASTRIC, Florent BAILLY, Catherine BARTHELET, Lucie BERNARD, Kévin BERTAGNOLI (représenté par Elise AEBISCHER à partir du rapport 6), Nicolas BODIN, Nathalie BOUVET, Sébastien COUDRY, Benoît CYPRIANI (représenté par Jean-Emmanuel LAFARGE) , Martine DONEY, Lorine GAGLIOLO, Michel JASSEY (représenté par Franck BERNARD), Jean-Marc JOUFFROY (représenté par Anne BIHR), Aurélien LAROPPE, Martine LEOTARD, Valérie MAILLARD, Jean-Paul MICHAUD, Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Daniel PARIS, Anthony POULIN, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Nathan SOURISSEAU, Claude VARET, Marie ZEHAF.

Etaient absents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Vincent BALLOT, Fabrice BIGOT, Martial DARDELIN, Johan FULE - **Grand Besançon Métropole** : Hasni ALEM, Loïc ALLAIN, Patrick AYACHE, Frédérique BAEHR, Alain BLESSEMAILLE, Catherine BOTTERON, Jean-Michel CAYUELA, Philippe CHANEY, Ludovic FAGAUT, Yves GUYEN, Sadia GHARET, Olivier GRIMAITRE, Jean-Pierre JANNIN, Jacques KRIEGER, Damien LEGAIN, Laurence MULOT, Philippe PERNOT, Thierry PETAMENT, Franck RACLOT, Jean SIMONDON, Fabrice TAILLARD, Benoît VUILLEMIN.

Mandants : Loïc ALLAIN, Yves GUYEN, Lorine GAGLIOLO (à partir du rapport 7)

Mandataires : Valérie MAILLARD, Jean-Paul MICHAUD, Anthony POULIN (à partir du rapport 7)

Secrétaire de séance : Daniel PARIS

Avis du SMSCoT sur le projet d'achèvement du contournement Ouest de Besançon (RN 57 – Section comprise entre « les Boulevards » et Beure)

Rapporteur : M. Jean-Paul MICHAUD, Président

	Date	Avis
Comité syndical	15/06/2021	Favorable

Par courrier réceptionné le 17 mai 2021, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne Franche-Comté recueille l'avis des collectivités territoriales dans le cadre de la concertation inter-services sur le projet d'achèvement du contournement Ouest de Besançon (RN 57 – Section comprise entre « les Boulevards » et Beure).

Le SMSCoT est donc sollicité à ce titre. Il dispose d'un délai de deux mois pour transmettre son avis à la DREAL Bourgogne Franche-Comté.

Le SCoT en vigueur, approuvé le 14 décembre 2011 porte comme première ambition de mettre les atouts du territoire au service de son attractivité. Le confortement des fonctions de centralité, la poursuite du développement des fonctions d'excellence et des grands équipements d'enseignement ou encore le renforcement de l'attractivité touristique nécessitent d'ouvrir le territoire grâce aux grandes infrastructures de déplacement.

Dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le SCoT mise sur la complémentarité des différentes infrastructures existantes (LGV, infrastructures aéroportuaires,...) pour connecter le territoire tout en préservant sa centralité.

« Afin de faciliter la connexion de l'ensemble des communes du SCoT aux grands réseaux européens, la mise à 2x2 voies du contournement routier ouest de l'agglomération, entre le nord et le sud du territoire est un objectif majeur et devra être achevée dans les meilleurs délais.[...] Ce projet est par ailleurs essentiel à une meilleure utilisation du réseau existant, et contribuera à réduire considérablement le trafic de transit qui touche actuellement la ville centre. Dès lors, il améliorera la circulation routière au profit de la totalité du SCoT. »

SCoT – Projet d'Aménagement et de Développement Durable – Page 12

Cette ambition trouve sa traduction opérationnelle dans le Document d'Orientations Générales de la façon suivante :

L'achèvement du contournement Ouest de l'agglomération est essentiel à l'atteinte des objectifs initialement fixés à cette infrastructure qui doit supporter un trafic de grand transit.

Les documents d'urbanisme locaux inscriront les emprises nécessaires à la réalisation de la voie de contournement Ouest de l'agglomération, portée à 2x2 voies sur l'ensemble de son parcours, et en particulier entre les Tours de l'Amitié et Beure.

SCoT – Document d'Orientations Générales – Page 43

A la majorité, le Comité Syndical rend un avis favorable sur le projet d'achèvement du contournement Ouest de Besançon.

Rapport adopté à la majorité :
Pour : 24
Contre : 8
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 24 JUIN 2021



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Le Président